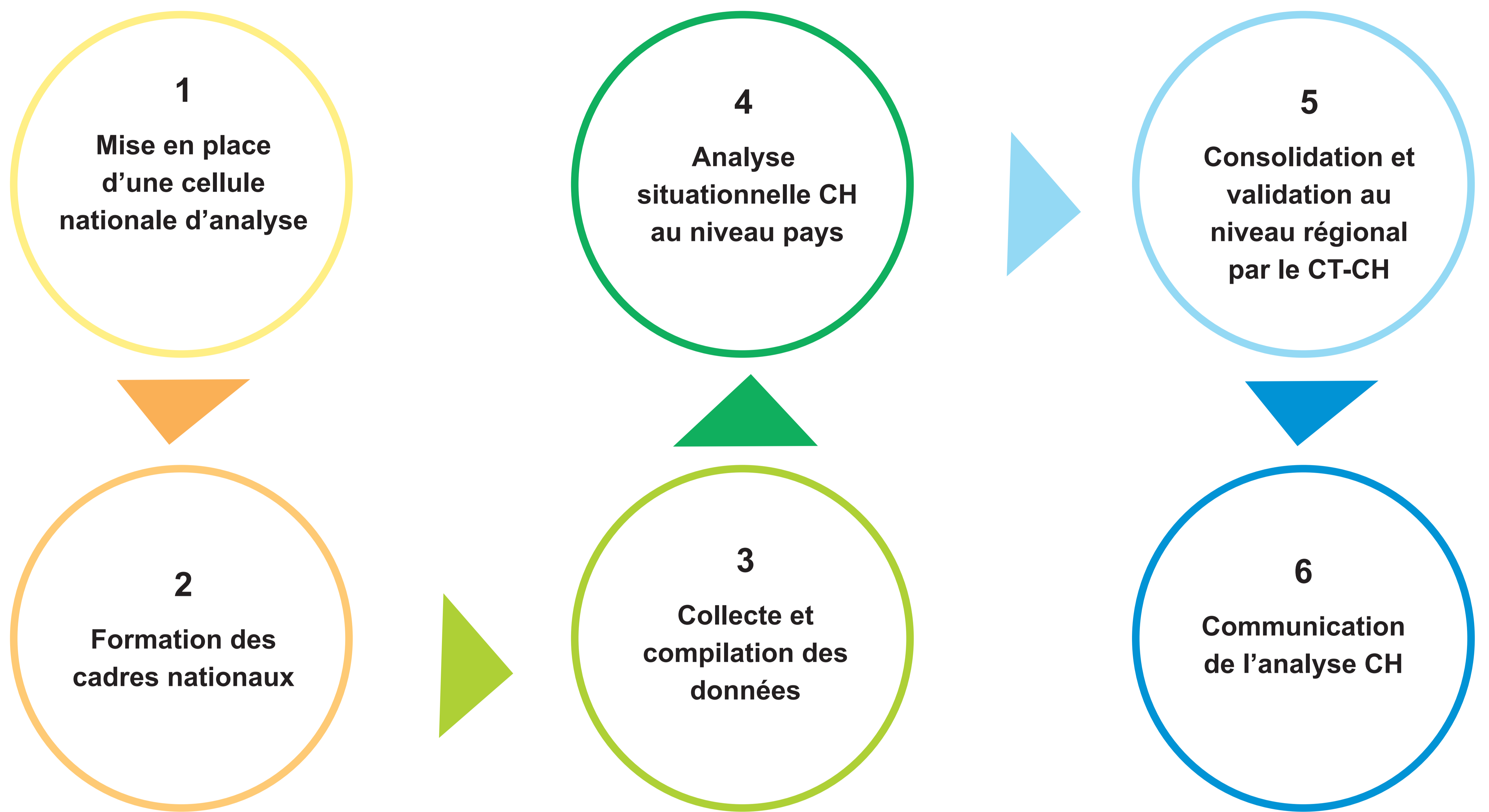


Centre Régional AGRHYMET

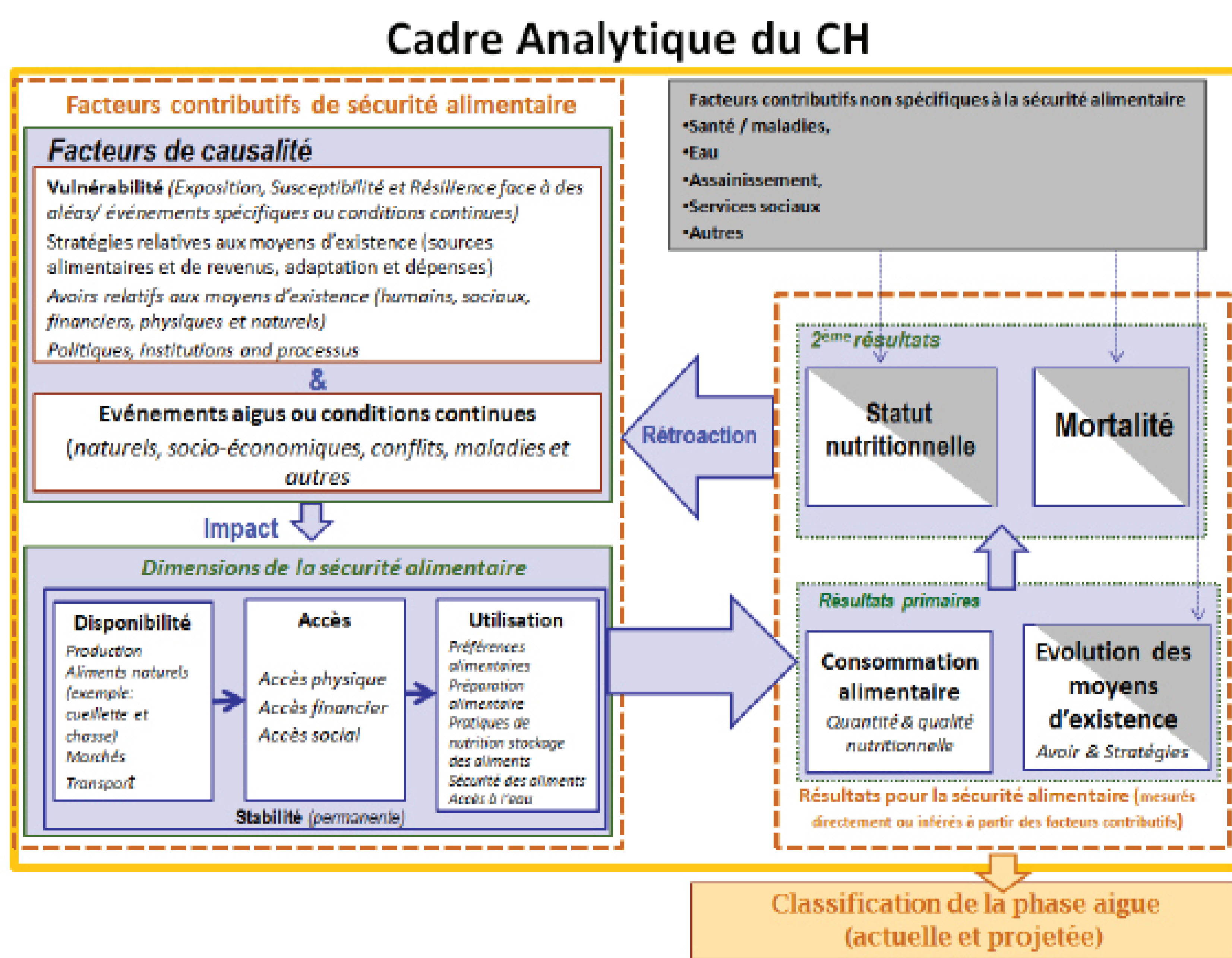
Cadre Harmonisé d'identification et d'analyse des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest

Définition

Qu'est-ce que le Cadre Harmonisé (CH) ? : Le CH est un outil fédérateur qui permet de classer la nature et la sévérité de l'insécurité alimentaire aigue courante et projetée. Le cadre harmonisé est un outil commun dont le CILSS a reçu le mandat de le mettre en œuvre dans l'espace CILSS-CEDEAO-UEMOA.



Cadre analytique pour la classification



Approche méthodologique en 5 étapes

Étape 1

Inventaire des preuves selon des éléments de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il s'agit d'avoir à disposition toutes les données qui appuient les analyses dans le tableau d'inventaire des preuves en indiquant la source, la période de collecte de données, une brève description de la méthodologie.

Étape 2

Relevé des preuves clés, d'identifier leur niveau de représentativité et d'attribuer le score de fiabilité. L'analyse des indicateurs de résultats est basée sur l'utilisation du tableau de référence et doit aboutir à des conclusions et l'identification du phasage de chaque élément de résultat de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (consommation alimentaire, évolution des moyens d'existence, statut nutritionnel et mortalité). Ensuite les facteurs contributifs (dangers et vulnérabilité, disponibilité alimentaire, accessibilité, utilisation et stabilité) et leur impact sur les résultats de la situation actuelle. Les preuves sont utilisées pour formuler les hypothèses pour la situation projetée et le processus d'analyse se fait également en valisant les connaissances des experts analystes.

Étape 3

Synthèse et classification de la situation courante et projetée. Il s'agit de mettre sur le même tableau l'ensemble des conclusions relatives aux indicateurs de résultats et aux facteurs contributifs et de construire la convergence des preuves pour conclure de manière consensuelle sur la classification de la zone. A ce niveau aussi le processus d'analyse est apprécié en attribuant le niveau de confiance de l'analyse qui dépend de l'importance des indicateurs disponibles et de leur niveau de fiabilité.

Étape 4

Estimation des populations. L'estimation se fait en fonction du phasage (phase 1, 2, 3, 4 et 5). Le processus est basé sur la règle de 20% et fait appel aux preuves fiables utilisées pendant la construction de la convergence des preuves pour la classification.

Étape 5

Rapport et communication des résultats. La carte est informative, mais elle doit encore faire l'objet d'une vérification. Un rapport sur les principales conclusions de l'analyse doit être élaboré et une fiche de synthèse des résultats est produite à l'intention des décideurs pour une meilleure communication.